



Pl 5059 - Ppl 4540
 Dépôt : M. Ben Fayot
 17.07.2003

2

MOTION

La Chambre des Députés

- considérant le projet de loi 5059 portant création de l'Université du Luxembourg ;
- considérant le choix politique du Gouvernement pour une structure à trois facultés plutôt que pour une fédération d'établissements existants et à créer ;
- considérant que dès sa publication au Mémorial ledit projet de loi abrogera la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur, et abolira partant toutes les structures d'enseignement universitaire et supérieur existantes ;
- rappelant dans ce contexte que deux établissements publics (IST, CUNLUX) sont appelés à disparaître ;
- considérant la nécessité absolue de garantir la transition sans heurts entre les structures existantes et celles à créer ;
- considérant que la nouvelle équipe dirigeante, qui aura pour tâche d'élaborer le plan pluriannuel pour le démarrage de la nouvelle université en 2004 et de gérer les structures existantes appelées à disparaître, ne pourra pas être mise en place immédiatement après la publication de la loi,

invite le Gouvernement

- à informer la Chambre dans les meilleurs délais sur les mesures spécifiques prises pour assurer la transition entre les structures existantes et celles à créer,
- à mettre en place rapidement la nouvelle équipe dirigeante, sinon une équipe de transition,
- à clôturer de façon transparente l'activité des deux établissements publics en question.

B. Fayot

DELVAUX-STEHRER

Kieckhefer

Georges Nohlfart

J. P. Klein